

Objet : Affaire n° 20S0048 Service de télésurveillance et d'interventions dans les bâtiments communaux- lot 2 services d'interventions dans les bâtiments communaux- Avenant n°2

N° : VA_DEC2025_193
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R2194-7 du code de la commande publique

décidons

De conclure un avenant de prolongation n°2 avec la société NORD SURVEILLANCE, titulaire du lot 2 du marché « Services de télésurveillance et d'interventions dans les bâtiments communaux » domiciliée à VILLENEUVE D'ASCQ (59650).

La durée est prolongée de 3 mois, soit du 01/04/2025 au 30/06/2025.

Imputation comptable : 6228 020 2200
Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.1 Patrimoine bâti

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mercredi 19 mars 2025

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-209831-AU-1-1
Date AR Préfecture : lundi 24 mars 2025